



VOTRE ENFANT SOUHAITE DEVENIR MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES DE MORANGIS.

Afin de lui permettre de participer à ce dispositif, il est nécessaire de signer cette autorisation parentale considérant que celui-ci est mineur.

- Autorise mon enfant à participer aux différentes réunions et activités liées au Conseil Municipal des Jeunes.
- Accepte de recevoir par voie postale et/ou par courriel les différentes informations relatives au Conseil (*invitations, programmes, rendez-vous...*).
- Autorise la Ville de Morangis, à prendre le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant (*hospitalisation, traitement médical, intervention chirurgicale, ...*)
- Autorise le service Communication de la ville à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises dans le cadre des actions du CMJ, sans contrepartie financière, sur tout support d'information municipal, y compris sur les médias sociaux.
- Prends note que la Ville de Morangis m'a informé de l'intérêt que mon enfant soit couvert par une assurance civile et une assurance individuelle couvrant les accidents corporels (*en cas d'absence de couverture, se rapprocher d'une société d'assurance*).
- Atteste avoir pris connaissance du fonctionnement du CMJ et en accepte l'organisation, en particulier concernant les déplacements que mon enfant devra effectuer en autonomie.

© Mairie de Morangis - Septembre 2023 - 1 200 ex. - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



Fait le,

Signature

Précédée de la mention « Lu et approuvé »

MA VILLE, MON AVENIR MON ENGAGEMENT

INSCRIPTION DU 11 au 24 SEPTEMBRE 2023



CALENDRIER

11 au 24 SEPTEMBRE 2023

DÉPÔT DES CANDIDATURES

**25 SEPTEMBRE
au 13 OCTOBRE 2023**

PROFESSION DE FOI
ET CAMPAGNE ÉLECTORALE

16 au 19 OCTOBRE 2023

ÉLECTIONS

19 OCTOBRE 2023

PROCLAMATION
DES RÉSULTATS

CÉRÉMONIE

5 DÉCEMBRE - 18H30

NOVEMBRE 2023

INSTALLATION

1^{ER} TRIMESTRE 2024

WEEK-END D'INTÉGRATION
OBLIGATOIRE - 2 JOURS

Indispensable pour apprendre à mieux se connaître, créer une vraie dynamique de groupe et comprendre au mieux « ce qu'est concrètement le CMJ ». Il est indispensable durant ce séminaire, que les membres du CMJ comprennent le fonctionnement de la collectivité et qu'ils rencontrent quelques acteurs incontournables avec lesquels ils seront amenés à travailler (Les services communication, vie locale, finances, techniques...).

INSCRIPTION/CANDIDATURE

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) concerne tous les jeunes Morangisais scolarisés sur la Commune du CM1 à la première. Ce Conseil offre la possibilité de participer à des temps d'échanges et de paroles lors des Conseils municipaux des jeunes et de proposer ses idées directement aux élus.

Le Conseil est composé de 24 jeunes soit :

- 16 jeunes issus de l'élémentaire,
- 4 jeunes issus du collège,
- 4 jeunes issus du lycée.

Les candidats s'engagent pour une durée de 2 ans.

INSCRIPTION DU 11 au 24 SEPTEMBRE 2023

Renvoyer la fiche d'inscription

Par mail : cmj@morangis91.com

Par courrier/en main propre au

Pôle jeunesse et citoyenneté - 3 rue de Savigny
ou à l'accueil de la Mairie - 12 avenue de la République

Inscription en ligne sur www.morangis91.com - mes services - Formulaires en ligne

RÔLE DU CMJ

- Donne ton avis ou fais des propositions au Maire, à l'élue à la jeunesse ou au Conseil municipal.
- Reçois un certificat de citoyenneté à la fin de ton mandat, valorisable dans le cadre de ta scolarité et de ta vie professionnelle
- Élabore des projets d'intérêt général pour la Ville
- Implique-toi dans la vie de ta Commune
- Le CMJ* prend en compte ta parole de jeune conseiller et te sensibilise à la citoyenneté

*CMJ = Conseil Municipal des Jeunes

FICHE DE RENSEIGNEMENTS ET BULLETIN D'INSCRIPTION



JEUNE

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Adresse :

Ecole fréquentée : Classe :

REPRÉSENTANT LÉGAL 1

Nom : Prénom :

Adresse :

Tel domicile : Tel portable :

Adresse mail :

REPRÉSENTANT LÉGAL 2

Nom : Prénom :

Adresse :

Tel domicile : Tel portable :

Adresse mail :

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, nous vous informons que les données recueillies sur ce formulaire sont destinées à l'inscription et à la participation au Conseil Municipal des Jeunes. La base légale du traitement est le consentement. Le responsable du traitement est Mme le Maire de Morangis. Les données collectées seront communiquées au service Communication ainsi qu'au Cabinet du Maire. Elles seront conservées pendant tout le mandat du CMJ (2 ans), puis archivées. Vous pouvez, sous certaines conditions, demander l'accès, la rectification ou l'effacement de vos données personnelles et vous opposer au traitement de vos données, et ce, à tout moment. Pour exercer ces droits ou pour toute question concernant les données personnelles, vous pouvez contacter la déléguée à la protection des données de la Ville à l'adresse mail : mairie@morangis91.com. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits concernant vos données personnelles ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés).